

## **AIDE-MÉMOIRE**

### **des conditions d'admission à l'appel aux candidatures d'un salarié à tâche manuelle (m/f)**

L'Administration Communale de Manternach se propose d'engager

## **un salarié à tâche manuelle (m/f)**

**pour les besoins du service de régie « équipe bâtiments »**

**taux d'occupation:100%, carrière D**

### **Conditions d'admissibilité**

- Détenteur soit d'un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP, anciennement CATP) dans le métier de l'électricien ou de l'installateur chauffage-sanitaire, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le Ministère de l'Éducation nationale.
- Permis de conduire catégorie B

### **Profil souhaité :**

- Expérience professionnelle d'au moins 3 années dans le domaine concerné
- Connaissances des 3 langues administratives
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels
- Autonomie, esprit d'équipe, flexibilité
- Une expérience dans la manipulation de tracteurs agricoles/industriels pourra être considérée comme avantage

### **Missions :**

- Travaux d'entretien des bâtiments
- Permanences bâtiments & service hivernale
- Toute mission généralement quelconque relevant du service de régie communal

### **Pièces à joindre obligatoirement à la candidature :**

- une lettre de motivation;
- une notice biographique;
- un certificat d'affiliation émis par le CCSS;
- un extrait récent de l'acte de naissance (<3 mois);
- un extrait récent du casier judiciaire (<3 mois);
- une copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité;
- une copie intégrale du permis de conduire en cour de validité;
- une photo d'identité récente;
- copie(s) des diplôme(s) et / ou certificat(s) d'études obtenus le cas échéant.

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Le candidat sera rémunéré selon la carrière D du contrat collectif des ouvriers de la commune de Manternach actuellement en vigueur.

Avant son engagement, le candidat doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer la fonction brigüée auprès de la commune de Manternach.

Les personnes intéressées, dont le profil répond aux exigences mentionnées ci-dessus doivent adresser leur candidature, par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach, 3, Kierchewee, L-6850 Manternach jusqu'au 10 janvier 2025 inclus.

Manternach, le 14 décembre 2024

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann, bourgmestre

Claude Theisen et Alix Klein-Ungeheuer, échevins